



Benoît MARQUAILLE
Conseiller régional d'Île de France
Premier Vice-président du groupe socialiste
Tél : 06 17 11 45 69
Courriel : bmarquaille@free.fr

Communiqué du groupe socialiste et républicain du Conseil régional d'Île-de-France

Un accord a été trouvé entre l'Etat et les acteurs alto-séquanais impliqués dans les négociations sur l'avenir de la RUA, à savoir le Conseil général des Hauts-de-Seine, la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB) et la ville d'Antony. Une convention entre ces acteurs a été signée ce matin au Conseil général. L'Etat y a acté le transfert de propriété de la résidence universitaire du CROUS vers la CAHB sans attendre l'audience en appel prévue pour le 4 juillet prochain alors que la justice avait annulé ce transfert.

« Alors que la Région Île-de-France, se mobilise depuis plusieurs années, par l'intermédiaire des Conseillers régionaux socialistes et républicains élus des Hauts-de-Seine, pour la rénovation de la résidence universitaire d'Antony et pour le maintien d'une capacité d'accueil conséquente sur site, nous n'avons pas été associés aux négociations finales, et le contenu de l'accord s'en ressent », regrette **Guillaume Balas**, président du groupe socialiste et républicain à la Région Île-de-France.

« La RUA a été bradée », renchérit **Benoît Marquaille**. « Compte tenu des réalités de la crise du logement que connaît notre Région et du **manifeste manque de volonté** de la droite alto-séquanaise en matière de construction de logement social et étudiant, il nous paraît peu opportun de confier à cette dernière la gestion de la RUA. De plus, **nous demandions** que les 1 300 logements étudiants détruits sur le site soient intégralement compensés par une offre nouvelle dans le strict périmètre de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. Or, l'accord indique que l'offre pourra être reconstituée sur l'ensemble du département et seulement "de manière préférentielle" sur le territoire de CAHB et les communes limitrophes. Enfin, nous déplorons que la partie de l'accord portant sur la création de 3 000 logements supplémentaires à l'échelle du département ne précise pas les montants maximums de loyers ». Et le Conseiller régional de conclure : "Depuis 2009, la Région a tout fait pour trouver un accord permettant de sortir par le haut. Signe fort de cet engagement, une subvention de 20M€ votée en 2009 pour la rénovation du site. Nous avons toujours tendu la main sur ce dossier. Fort est de constater qu'elle n'a pas été saisie. Le capital confiance est au plus bas.»

28 Juin 2013